

28/09/19

Volume XVII – Lettre 47

28 Eloul 5779



Hil'hoth Bera'hoth par le Rav Dovid Ostroff, sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, chlita

Hil'hoth Bera'hoth XXII : abimer et gâter de la nourriture (suite).

Pourquoi ramasse-t-on du pain dans la rue ?

Le Michna Beroura consacre un siman (chapitre) entier à l'attention que l'on doit porter à la nourriture. 1 Il est permis, par exemple de lancer des noix sur un 'hatan (fiancé) durant l'été, quand le sol est sec et que les fruits n'en seront pas abîmés, mais pas en hiver.

De même, il est interdit de s'asseoir sur un carton contenant des figues ou des dattes, car il pourrait s'enfoncer et abîmer les fruits.

Le Michna Beroura 2 précise également que celui qui voit un aliment 3 sur le sol doit le ramasser et le poser quelque part, mais ne pas passer à côté et l'ignorer. Nous voyons ainsi, que cette règle ne concerne pas que le pain, mais que tout aliment abandonné à terre doit être ramassé.

A quoi d'autre faut-il prendre garde ?

Il ne faut pas couper un aliment comme un beigel (petit pain) en deux en le tenant dans le creux de la main de peur que l'on ne se coupe et que le sang ne gâte le pain. 4 Cette règle s'applique à tout aliment qui pourrait s'altérer de cette façon.

Il est intéressant de réfléchir au cas d'un aliment qui pourrait facilement être nettoyé par exemple comme une pomme. Il est probable que l'issour (interdit) de couper ainsi la pomme demeure pour ceux qui ne voudraient alors plus la consommer. La guemara, dans le traité bera'hoth 8b, évoque le cas de celui qui coupe de la viande crue dans sa main. La consistance de la viande étant proche de celle de la main, il est possible de considérer que l'issour ne s'applique que dans ce cas-là car le risque de se blesser est alors bien plus important. En conséquence, par souci de sécurité, il est préférable de couper les aliments sur une planche ou sur une table que dans la main.

Peut-on utiliser du pain pour essuyer son assiette ?

Il est possible d'absorber le jus ou la sauce de son assiette avec du pain si on le mange ensuite. 5 Certains poskim préfèrent que l'on morde dans le pain à chaque passage afin que le pain ne soit pas assimilé à une cuillère. Poser un objet sur du pain, comme par exemple soutenir un livre avec une miche de pain ne pose pas de problème car le pain n'a pas, contrairement à un séfer (livre) de kedoucha (sainteté) particulière. Il faut, toutefois prendre bien garde de ne pas l'abîmer. De même, en raison de l'importance du pain, il convient de ne pas le lancer, même dans un cas où cela ne risque pas de l'altérer. Par contre, il semble que ce soit permis pour d'autres aliments, à condition bien entendu que cela ne les abîme pas. 6

[1] Siman 171. [2] Siman 171:11 [3] Que l'on a l'habitude de consommer [4] Michna Beroura 170:34 [5] Siman 171:3 & Michna Beroura 15-18 [6] Siman 171 & Michna Beroura 9

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport נצבים

(XXVIII:29) הנסתר ליהוה אלהינו והנגלת לנו ולבנינו עד עולם לעשות את כל דברי התורה הזאת. Les choses cachées appartiennent au Seigneur, notre Dieu; mais les choses révélées importent à nous et à nos enfants jusqu'aux derniers âges, afin que nous mettions en pratique toutes les paroles de cette doctrine

En présentant la différence entre les fautes commises en privé et celles commises en public, la Torah emploie les mots לנו ולבנינו - pour nous et pour nos enfants - avec des points au-dessus de chaque lettre, ce qui se produit assez rarement. Bien qu'il existe des règles pour interpréter de tels points (voir Rachi), le 'Hafets 'Haïm explique que, l'auteur d'un livre qui souhaite insister sur un point précis souligne les mots concernés pour attirer l'attention du lecteur.

De même, pour montrer l'importance d'éduquer nos enfants et de les élever avec des valeurs appropriées, la Torah a choisi de placer des points sur les mots se référant à nous et à nos enfants. Essentiellement, la Torah "souligne" ces mots pour décrire l'importance primordiale dans le judaïsme d'enseigner à nos enfants à être de vrais Juifs craignant D-ieu.

L'importance donnée par nos rabbins à l'éducation de leurs enfants est mise en lumière dans une belle histoire racontée par Rav Yitzhak Zilberstein.

Un soir de Yom Kippour, les juifs d'une grande communauté se rendaient à la synagogue, pour débiter l'office de Kol Nidré. Il y avait juste un léger problème : le Rav, réputé pour sa ponctualité, était absent. Après plusieurs minutes d'attente, une délégation fut dépêchée chez lui pour connaître la cause du retard. Ils arrivèrent chez leur Rav bien-aimé, le Rav Binyamin Diskin, craignant le pire. Ils furent choqués de le voir à travers la fenêtre, calmement assis près de la table, étudiant avec son jeune fils. Le Rav Diskin semblait complètement inconscient du fait que sa communauté l'attendait avec impatience à la synagogue.

Saisissant son courage à deux mains, un des anciens de la communauté frappa à la porte et expliqua doucement que la communauté était préoccupée par son retard inhabituel. Le vieux Rav lui expliqua qu'à l'approche du jour où le destin d'une personne est scellé pour l'année à venir, il se sentait inquiet de son manque de mérite. Cherchant désespérément à accumuler des mitsvoth qui pourraient faire pencher la balance en sa faveur, il ne voyait pas de plus grand mérite que d'enseigner la Torah à son jeune fils, qui, sans surprise, grandit et devint le saint Rav Yehouchou Leib Diskin !

La leçon pour nous est claire. La Sidra Nitsavim est lue chaque année à l'époque de Roch Hachana et de Yom Kippour. Au moment où le monde entier passe en jugement devant Hachem, la Torah s'efforce de «souligner» de façon inhabituelle une phrase qui montre l'importance de veiller sur nos enfants et de les élever correctement. En effet, nos rabbins enseignent qu'une personne est jugée et tenue pour responsable non seulement de ses propres actes, mais également de ceux de ses descendants (dans la mesure où il aurait pu les inciter à se comporter autrement). En cette période critique, souvenons-nous du message du 'Hafets 'Haïm et des actions du Rav Diskin et acceptons de confirmer notre engagement d'éduquer et d'influencer nos familles dans une direction qui ferait la fierté de Hachem.

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquière par 30 qualités, la prêtrise s'acquière par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: ... (22) avoir foi dans les (paroles des) Sages, ...

Illustrons ce principe par un autre épisode du *Talmud* (*Chabbath* 12b). Ce sujet est l'un des plus profonds et pour être honnête, des plus difficiles à expliquer.

Les Sages de la *Michna* ont interdit de lire à la lumière d'une lampe à huile le jour du *chabbath*, de peur que le lecteur incline la lampe pour augmenter la lumière (ce qui est interdit le jour du *chabbath*). *Rabbi* Yichmaël, fils d'Elisée, répondit: «Je lirais et je ne l'inclinerais pas.». Il a pensé, sans doute à juste titre, qu'il était si conscient du *chabbath* qu'il ne pourrait jamais l'oublier, pas même une seconde. Il continua en ignorant le décret des Sages et l'inévitable se produisit : il se retrouva en train d'incliner la lampe.

L'explication la plus simple de cet incident est que l'on ne peut jamais être sûr de rien et que nous ne devons jamais avoir une confiance absolue en nous-mêmes.

Le professeur, *Rav* Yo'hanan Zweig y a vu cependant, une leçon plus profonde. Personne ne peut se dissocier de sa génération. Les Sages de chaque génération savent avec précision comment appliquer la *Torah*. Cela fait partie de leur mission d'enseigner la *Torah*. Ils définissent la réalité de la *Torah* pour leur époque, comment la *Torah* peut être perçue dans leur génération. Si les Sages perçoivent que leur génération nécessite des précautions supplémentaires pour l'observance de la *Torah*, ils redéfinissent le lien entre leur génération (et les générations futures) et le judaïsme, en l'occurrence, le *chabbath*. Les Sages de la *Michna* ont compris que, dans l'ensemble, leur génération n'avait pas la même crainte du *chabbath* que les générations précédentes et qu'il y avait le besoin d'une barrière supplémentaire ou d'un nouveau décret. Ils ont ainsi redéfini la relation de leur génération avec le *chabbath*. C'était désormais ainsi que le *chabbath* s'appliquait à eux et ainsi, aucun individu, aussi grand soit-il, ne pouvait en avoir un rapport différent.

Nous avons maintenant une idée de l'ampleur de la mission des Sages, à travers les âges. Ils voient la *Torah*, ils la définissent et ils la transmettent à l'homme et au monde. Au fil des générations, nos plus grands dirigeants ont constaté le besoin de nouveaux concepts et de nouvelles obligations dans le judaïsme, tels que la '*Hassidouth*, le mouvement du *Moussar* (éthique), une meilleure éducation pour les garçons et les filles, un accent accru mis sur l'harmonie familiale, etc... (Ce ne sont pas des choses étrangères au judaïsme, mais les Sages ont vu le besoin de nouvelles contraintes ou barrières.). Chaque génération peut avoir sa propre approche de la *Torah* et chacune apporte sa propre contribution. Ainsi, la *Torah* dans toute sa beauté et son éternité, apporte plus de fraîcheur, de pertinence et de vitalité à chaque génération.

à suivre

Un mot sur la Téfila

par *Rabbi* A. Leib Scheinbaum (*Pirkhé Chochanim*)

Korbanoth קורבנות

Sacrifices

Les *Korbanoth* sont divisés en deux catégories: le plus haut niveau de sacrifice est *Kodché Kedochim*. Ces *Korbanoth* représentent le plus haut niveau de *Kedoucha*, coïncidant avec le plus haut niveau de devoir et d'engagement. Symboliquement, ils nous rappellent que si l'on veut s'approcher de *Hachem*, il doit évoquer tous les aspects physiques de sa personnalité et dédier son service à *Hachem*. C'est pour cette raison que la *Che'hita* (l'abattage rituel) et la *Kabbala Hadam* (réception du sang), ont lieu vers le *tsafon*, (au nord), du côté de *Mizbéa'h*, le côté où se trouve le *Choul'han* (la Table). Comme mentionné précédemment, ce côté représente les aspects matériels et physiques de la vie. *Kodché Kedochim* comprend: les '*Hataoth* (les offrandes suite à des transgressions commises par inadvertance), les *Oloth* (les holocaustes suite à des péchés d'omission) et les *Achamoth* (les offrandes de culpabilité, suite à des fautes intentionnelles). Seuls deux des *Korban Chlamim* communautaires, les offrandes de paix et les deux moutons de *Chavouoth*, sont inclus dans le *Kodché Kedochim*. Le *Rav* SR Hirsch, *zal*, explique que ces deux *Korbanoth* ont la responsabilité unique de rappeler au *Klal Israël*, le bonheur dont on peut jouir en vivant conformément à la loi de la *Torah*. Comme ces *Korbanoth* représentent un objectif non encore atteint, ils font partie des *Kodché Kedochim*.

Le *Chalmé Ya'hid* (offrande individuelle ou privé pour la paix) est cependant un *Kedochim Kalim*, un niveau inférieur de *kedoucha*, qui reflètent les émotions de joie déjà atteintes.

A la mémoire de Yosseph ben Yéhouda GUIRCHOUN (19 Tichri 5767)
& de Hanna bath Solika HADIDA (19 Tichri 5767)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: associationdeborahguitel@gmail.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez dédier une de nos lettres à la mémoire ou à l'attention ou en l'honneur d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter, mais déposer dans une Gueniza